

**La séance est ouverte à 16h21**

**Monsieur GEST a présidé la séance.**

***Sont présents :***

*Pour la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole*

Monsieur Alain GEST  
Madame Brigitte FOURÉ  
Monsieur Pierre SAVREUX  
Monsieur Olivier JARDE  
Monsieur Julien HERNANDEZ  
Monsieur Jean-Christophe LORIC  
Monsieur Patrick DESSEAUX  
Monsieur Jean-Claude RENAUX  
Madame Colette FINET  
Monsieur Joseph DEBART  
Madame Francine BRIAULT

*Pour la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie*

Monsieur Jean-Michel MAGNIER  
Monsieur François DURIEUX  
Monsieur Claude DEFLESSELLE

*Pour la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest*

Monsieur Alain DESFOSES  
Monsieur Joseph BLEYAERT  
Monsieur Xavier LENGLET

*Pour la Communauté de Communes Nièvre Somme*

Monsieur Michel VILLAIN  
Monsieur Bernard LEPERS  
Monsieur Philippe FRANCOIS

*Pour la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot*

Madame Anna-Maria LEMAIRE  
Monsieur Michel LETESSE

*Pour la Communauté de Communes Avre Luce Noye*

Madame Marie-Hélène MARCEL  
Madame Marie-Christine MAILLART  
Monsieur Youssef AMARA

*Pour la Communauté de Communes du Val de Somme*

Monsieur Alain BABAUT  
Monsieur Patrick SIMON  
Monsieur Jean-Louis GREVIN

*Pour la Communauté de Communes du Grand Roye*

Madame Benedicte THIEBAUT

1 →	Délégations de vote.	PAGE 2
2 →	Désignation des secrétaires de séance.	PAGE 2
3 →	Communication du Président.	PAGE 3
4 →	Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2019.	PAGE 3
5 →	Décision(s) du Président.	PAGE 3
6 →	Indemnité au Comptable.	PAGE 3
7 →	Renouvellement Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT.	PAGE 4
8 →	DM1	PAGE 4
9 →	Contributions supplémentaires pour les Actions mises à jour.	PAGE 6
10 →	Demande de subventions au titre de la PRADET.	PAGE 7
11 →	Adoption de l'avis commun dans le cadre du SRADDET.	PAGE 7
12 →	Question(s) diverse(s).	PAGE 8

**Alain GEST :**

Mes chers collègues je souhaite la bienvenue à ceux qui viennent d'arriver.

**Point 1 – Délégations de vote**

**Alain GEST :** Je voudrais commencer cette réunion du Comité Syndical par vous donner, premier point, lecture des délégations de vote :

Madame Caroline BOHAIN a donné pouvoir à Monsieur Alain GEST  
Monsieur Ernest CANDELA a donné pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ  
Monsieur René LOGNON a donné pouvoir à Monsieur Michel VILLAIN  
Monsieur Pascal RIFFLART a donné pouvoir à Madame Francine BRIAULT  
Monsieur Dominique DE WITASSE THEZY a donné pouvoir à Monsieur Patrick DESSEAUX  
Madame Anne PINON a donné pouvoir à Monsieur Pascal FRAD COURT, est ce qu'il est là ? (ou à Julien Hernandez).  
Il est là, donc c'est bon.  
Madame Florence RODINGER a donné pouvoir à Monsieur Pierre SAVREUX  
Voilà pour les délégations, il n'y en a pas d'autres ?

**Colette FINET :** je vais partir

**Alain GEST :** il fallait qu'un jour tu sois rattrapée, ça c'est sur.

Madame Colette FINET a donné pouvoir lors de son départ à Monsieur Jean-Claude RENAUX

**Point 2 – Désignation des secrétaires de séances**

**Alain GEST:**

Bien, point numéro 2, désignations des secrétaires de séance : Colette FINET et Pierre SAVREUX, voilà.  
Pas de problème secrétaire et secrétaire adjoint.

### **Point 3 – Communications du Président**

Point numéro 3, les communications du Président. Bien évidemment à ce point il était prévu que je dise un mot à la mémoire de Pierre Boulanger. Il se trouve que tout à l'heure lors de l'Assemblée Générale de l'Aduga, où bon nombre d'entre vous étaient présents j'ai eu l'occasion de la faire, je ne vais donc pas renouveler cette partie même si bien évidemment aujourd'hui, dans ce comité syndical on ne peut avoir qu'une pensée pour Pierre Boulanger qui nous a quitté il y a de ça maintenant quelques semaines et qui a exercé beaucoup d'activités et de mandats dans ce département. Il était avant, et principalement médecin, médecin d'une grande qualité et unanimement reconnu à ce titre-là puis il a exercé, contre toute attente d'ailleurs, car ce n'était vraiment pas programmé dans son existence, il a exercé des responsabilités dans le domaine politique, maire de Breuil, Président de la Communauté de Communes Avre Luce Moreuil puis Avre Luce et Noye, conseiller départemental à plusieurs reprises, suppléant du député de la circonscription pendant trois mandats et donc bien évidemment c'est quelqu'un qui aura marqué le département et bien évidemment le secteur de Moreuil et plus récemment d'Ailly sur Noye de son empreinte. On ne peut avoir aujourd'hui qu'une pensée pour lui.

La transition n'est pas facile mais il faut bien que les choses continuent.

### **Point 4 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2019**

**Alain GEST :**

Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal du comité syndical du 28 juin, y a-t-il des avis contraires ? A moins qu'il n'y ait des remarques sur le procès-verbal... Pas de remarques ? Pas d'avis contraire ? Donc on peut considérer qu'il est adopté.

### **Point 5 - Décisions du Président**

**Alain GEST :**

Les décisions du Président m'ont échappées. Vous savez qu'il y a un article qui m'amène à rendre compte à chaque réunion des décisions que j'ai pu être amené à prendre dans le cadre des formes prévues par un article de la loi. Comme je n'en ai pris aucune, vous en êtes aujourd'hui dispensés. (*Ironique*) Je ne prends pas de décision c'est bien connu.

### **Point 6 – Indemnité au comptable.**

**Alain GEST :**

Point suivant, l'indemnité au comptable ; Michel VILLAIN

**Michel VILLAIN :**

L'indemnité, vous connaissez tous et toutes le principe dans vos collectivités. Il s'agit de verser une indemnité calculée sur le montant des dépenses de fonctionnement et d'investissements sur la moyenne des trois dernières années, donc il y a un savant calcul, qui commence à trois pour mille et qui se termine à zéro dix pour mille. Je ne vais pas vous donner tout le détail mais donc le montant global Emilie est de...

**Emilie LERIVEREND :**

Trois-cents euros

**Michel VILLAIN :**

Trois cents euros, donc si vous êtes d'accord je vous propose de voter cette indemnité au profit de Madame LACROIX la trésorière.

**Alain GEST :**

Pas de problème là-dessus je suppose ? Non, pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

**Point 7- Renouvellement adhésion à la Fédération Nationale des SCOT**

**Alain GEST :**

On va passer au point suivant qui est le renouvellement à l'adhésion à la fédération nationale des Scot dont nous avons l'année dernière accueilli... ah non ? Ah si. (Je patine) Hum, le pôle métropolitain de grand Amiénois est membre de la fédération des Scot depuis 2013 et il est proposé aux membres du Comité Syndical de la reconduction pour l'année 2019 de cette adhésion qui s'élève, pour un établissement comme le notre, groupant entre deux cent cinquante mille et cinq cent mille habitants à trois mille cinq cent trente euros. Y a-t-il des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

**Point 8- Décision Modificative n°1**

**Alain GEST :**

Et nous arrivons au point suivant qui est la décision modificative numéro 1. Je donne la parole à Michel VILLAIN

**Michel VILLAIN :**

Merci. Donc vous avez dans le document les différentes propositions, qui consistent à augmenter ou réduire un certain nombre de crédits. Au chapitre en investissement, il est proposé de retirer 218 euros en opération d'ordre entre section, et de les ajouter au 21 83 pour le matériel de bureau et informatique. Voilà pour l'investissement. En fonctionnement, il est proposé au chapitre 22, dans les dépenses imprévues, il y avait 5000 euros au budget primitif 2019. Il est proposé de retirer 2000 euros aux charges à caractère général.

Au 60 64, il est proposé d'enlever 1600 euros. Au chapitre 60 632, il est proposé de retirer 500 euros. Au chapitre « achat, prestations extérieures » qui était de 70 010, il est proposé de retirer 6 747 euros 67. Au chapitre 611, il est proposé d'ajouter aux 16 360 euros prévus au BP, 22 498 euros 32.

Au chapitre 61 32, il est proposé d'ajouter 5 806 euros 88. Au 61 56 (maintenance), il est proposé d'ajouter 600 euros au 617 sur les études, il est proposé de retrancher 21 747 euros 67. Au chapitre 61 82, il est proposé de retirer 1 500. De même au 61 85 de retirer 5000 euros. Au 62 28 il n'y avait rien, objet primitif. Il est proposé d'ajouter 50 000. Au 62 31 il est proposé de retrancher 3 580 euros 45. Au « fête et cérémonie », il n'y avait rien de prévu, il est proposé d'ajouter 15 000 et au « foire exposition » il n'y avait rien il est proposé d'ajouter 15 000 également.

Ensuite, au chapitre 62 36, il était inscrit 5 780 euros aux objets primitifs, il est proposé d'ajouter 6012 euros 80. Au chapitre 62 37 « les publications » il n'y avait rien de prévu au BP, il est proposé d'inscrire 1 500 euros. Au 62 38 il est proposé d'ajouter 3 220 au 7 958 qui était prévu. Au chapitre 62 56 les frais de missions, il y avait 10 850 il est proposé d'ajouter 8373, 06. Au 62 61 il y avait 1 200 euros 80 objet primitif, il est proposé d'ajouter 5 524. Au 62 81 il y avait 8 200 d'inscrits, il est proposé d'ajouter 1 000. Et autres services extérieurs, il est proposé de retrancher 60 000.

Il y a également, Emilie, d'autres ajustements qui n'apparaissent pas dans le document mais qui ont été évoqués tout à l'heure dans le bureau.

**Emilie LERIVEREND:**

Et le document a été remis sur table donc les personnes ont eu la bonne version.

**Michel VILLAIN :**

D'accord donc vous l'avez sur la table.

En charge de personnel après, il y avait 637 527 objet primitif, il est proposé d'ajouter 111 774 euros 20. Au 62 18, il y avait 343 000 d'inscrits au BP, il est proposé d'ajouter 5 322 euros 92. En « autres charges de gestion courante » il y avait 415 000 au BP. Il est proposé d'ajouter 20 000 euros, et en « intérêt bancaire et opérations de financements » il y avait 2 400 euros, qui sont retranchés parce qu'il n'y a pas d'emprunt.

Voilà pour l'essentiel des modifications de cette DM.

**Alain GEST:**

Y a-t-il des questions ? Monsieur DEFLESSELLE à la parole

**Claude DEFLESSELLE :** ça serait sympa de nous expliquer pourquoi en « autre personnel extérieur » on passe de 343 à 843 ? C'est dû à quoi ?

**Alain GEST:**

Emilie

**Emilie LERIVEREND :**

En fait, ce qui se passe c'est qu'il y a un reliquat au niveau des factures et que, comme les sommes n'avaient pas été engagées au préalable elles ont été incluses dans les soldes de 2018 qui ont été reportées en 2019. D'ailleurs là je me charge de mandater les factures qui datent de 2017 et 2018. L'argent est là mais comme les charges n'avaient pas été payées à ce moment-là, l'argent a été reporté en 2019. Je vais me charger de les mandater, et j'ai besoin d'abonder l'article pour pouvoir régler les factures

**Alain GEST:**

Problème ?

**Claude DEFLESSELLE :**

Ce n'est toujours pas clair dans ma tête mais bon...

**Alain GEST:**

On vient de t'expliquer qu'il y a des choses qui n'avaient pas été engagées. On a déjà évoqué la dernière fois plein de questions au bureau.

**Michel VILLAIN:**

Ça a été évoqué oui la dernière fois.

**Emilie LERIVEREND :**

C'est le service Administration Droit des Sols, et également le poste de Pierre HOLVOET et Louise REMOND de 2017.

**Frédérique CHARLEY:**

Peut-être un complément supplémentaire : on est en Gestion unifiée du personnel, c'est pour ça que l'appellation « personnel extérieur » a été employée.

**Alain GEST :**

« GESTION unifiée » tout le monde perçoit bien ce que c'est ? C'est-à-dire que c'est le personnel d'Amiens Métropole qui est basculé sur le pôle métropolitain. Oui Frédérique ?

**Frédérique CHARLEY:**

Peut être un élément complémentaire qui apparaît dans le document ; c'est les 92 000 euros qui ont été réinjectés. Initialement on avait un plan d'action qui était de 338 000 euros. Il a été réduit de 92 000 euros pour alléger la contribution des EPCI membres du pôle. Voilà, donc ça, ça été discuté lors du BP de façon à ce qu'au vu des actions on puisse être aujourd'hui dans la juste appréciation des besoins financiers pour conduire ces actions.

**Alain GEST:**

Autres questions ? Pas d'autre question. Je vais donc mettre aux voix cette DM 1.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**Point 9 : Contributions supplémentaires pour les actions mises à jour.**

**Alain GEST :**

Michel VILLAIN a toujours la parole cette fois pour les contributions supplémentaires pour les actions mises à jour.

**Michel VILLAIN :**

Alors vous avez par EPCI à la page... (il n'y a pas de de numéro de page) mais au point n° 9, pour la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, pour le projet de BP, les contributions « actions » étaient de 43 312 euros. Elles sont maintenant de 30 812 euros. Pour le territoire Nord Picardie, 43 312 aussi, 30 812,... Enfin pour tout le monde c'est la même chose.

Donc il s'agit d'une contribution pour les différentes actions qui sont engagées par le Pôle Métropolitain.

**Alain GEST:**

Justifiés par les 92 000 euros dont parlait Frédérique CHARLEY. On avait 92 000, on répercute comme on l'avait annoncé sur les participations de chacune des collectivités.

**Michel VILLAIN:**

On retrouve les 92 000 d'ailleurs, par rapport aux résultats de fonctionnement de 98 sur la colonne de droite tout en bas, avant le total.

Alors sur la contribution au service du droit des sols, il y a eu des ajustements en 2017. Au départ pour Nord Picardie c'était 96 183 euros 72, le montant corrigé est de 93 815 euros 78. Nièvres et Somme 135 805 euros 19, corrigé ça donne 128 689 euros 22. Pour la CC2SO, 80 498 euros 86, ça passe à 89 983 euros 33, le total étant identique. Et pour 2018, pour Nord Picardie, le total de contribution est de 96 266, 80. Pour Nièvre et Somme 116 590 euros 75. Et pour la CC2SO 140 679 euros 36.

**Alain GEST:**

Voilà, ça ce sont déjà justement exclusivement sur le poste « droit des sols ». ça se traduit par deux baisses et une augmentation mais ça tient compte, bien sur des faits réellement constatés par le service, autrement le nombre de documents d'urbanisme qui ont eu pu être réalisés. Voilà, donc juste après, vous avez le total des contributions supplémentaires, en faisant soit les additions soit les soustractions.

Y a-t-il des questions ? Non ? Je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est adopté à l'unanimité.

Le point suivant...

**Claude DEFLESSELLE:**

Je n'ai rien compris.

**Alain GEST :**

Monsieur DEFLESSELLE n'a pas compris. Je vais redemander des explications...

**Alain GEST**

Oui oui, on a fait venir, effectivement et c'est encore mieux que ce soit Alain qui le dise que moi, il y a eu une intervention extrêmement claire de Christiane VAN-DER-HAEGHEN

#### **Point n°10 – Demande de subventions de la PRADET**

##### **Alain GEST :**

Bien, je suis au point numéro 10 et c'est une demande de subvention de la PRADET, c'est-à-dire de la Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires. Vous savez c'est la politique régionale qui est issue du Schéma Régional d'Aménagement et Développement du Territoire le SRADDET et qui nous permet d'obtenir éventuellement des subventions du Conseil Régional des Hauts-de-France. Là, nous sollicitons la région pour une subvention qui vise... Alors dans le texte on vous dit « l'espace de dialogue numéro 9 Grands Amiénois, Grand Roye ». Ne vous inquiétez pas ça, c'est l'appellation Conseil Régional qui a bâti des espaces de dialogues dans toute la région mais ça correspond « pile poil » bien sûr, à notre Pôle Métropolitain. Mais au titre de la région, ça s'appelle comme ça. C'est d'ailleurs parce que la vice-présidente qui est là, qui est présidente de Roye. D'ailleurs c'était un choix pour elle, soit de rester dans l'espace de dialogue sans adhérer au pôle, mais le Grand Roye a choisi d'adhérer au pôle, voilà ; donc c'est le même espace exactement.

Nous sollicitons une subvention sur les crédits ingénieries relatif au financement de trois postes pour les actions conduites. Alors les trois postes, de mémoire, il y en a un pour les finances, c'est l'aide financière apportée aux analyses budgétaires de chaque commune qui le demandera, ou de la Communauté de Communes.

Nous avons eu une expérimentation avant même que le pôle métropolitain soit constitué, Amiens Métropole avait mis à disposition son ancien directeur des finances qui terminait sa carrière, et il était intervenu notamment sur le Bernavillois, sur le Val de Somme et Nièvre et Somme pour faire à la fois une analyse budgétaire, des projections etc... et on a décidé ensemble que ce poste-là serait intéressant, et notre ex directeur financier, qui est maintenant notre ex directeur car il est en retraite, sa prestation à l'époque, gratuite va être remplacée par un poste que nous créons. Pour ce poste nous sollicitons une aide de la région. Les deux autres postes, tourisme (je ne vous fait pas de dessin) et développement économique. Donc pour ces trois postes là nous sollicitons la région pour un soutien en ingénierie. Je suppose que pour demander de l'argent personne n'est hostile ?

Bon, donc on va demander à la région et l'oreille attentive de la première vice-présidente nous est particulièrement précieuse.

#### **Point 11 - Adoption de l'avis commun dans le cadre des SRADDET**

##### **Alain GEST :**

Bien, on passe au point 11, adoption de l'avis commun dans le cadre du SRADDET. Alors là, on revient au Schéma Régional d'Aménagement et de Territoire, que la loi a imposé à toutes les régions de France. La région Hauts-de-France a décidé de lancer son schéma. Elle a depuis 4 ans maintenant lancer une réflexion sur l'ensemble de la région. Elle a d'ailleurs, pour ce faire consulter à plusieurs reprises, aux différentes étapes du schéma, elle a consulté les différentes instances. Alors soit (en ce qui nous concerne), le niveau Pôle Métropolitain, mais elle a aussi sollicité par exemple Amiens Métropole, et je suppose toutes les autres grandes agglomérations des Hauts-de-France.

Mais nous nous sommes sollicités aussi, et nous avons souhaité rédiger un avis. Précédemment une autre étape du SRADDET, c'est-à-dire une étape de préprojet en quelques sortes, nous avons déjà été sollicité pour donner notre avis. Et ça c'était fait un peu dans la précipitation parce qu'on avait été informé deux trois jours avant. Enfin il y avait un délai très court pour le faire. On l'avait fait en s'appuyant sur l'avis d'Amiens Métropole en tenant compte de réponses fournies par quelques-unes des autres Communautés de Communes, pas toutes mais quelques-unes. Il nous avait été reprochés que cet avis n'était pas conforme à ce qu'il représente l'intégralité du territoire.

Donc on a tenu compte de cette observation, Frédérique CHARLEY a organisé il y a quinze jours, une dizaine de jours une réunion où toutes les Communautés ont été invité à participer pour donner leur avis, du texte d'avis du SRADDET que nous vous proposons aujourd'hui. La vérité m'oblige à vous dire que seule la moitié des collectivités sollicitées étaient présentes. Je crois que c'est 4 sur 8... 5 alors, (si c'est un peu plus c'est 5) donc il y avait 5 collectivités sur les 8 présentes et donc le texte que nous vous proposons aujourd'hui est bien évidemment, le résultat d'une part du travail de l'équipe du pôle mais qui a tenu compte bien sûr des avis formulés par les différentes personnes représentant les Communautés présentes à la fameuse réunion du... c'était quand ? Il y a dix jours à peu près c'est ça ?

Plus l'Aduga qui a été sollicité effectivement et Jérôme Grange qui n'est pas là... non. Voilà la réunion du 17 juin et une participation

Aussi, une mouture de base au départ par l'Aduga. Ce qui nous amène à vous proposer... je ne sais pas si vous souhaitez que je vous donne lecture de la totalité de l'avis... ? Non (Rires) Mon camarade n'a pas l'air d'être favorable ... !  
Donc je ce que je vous propose, article 1 Comité syndical adopte l'avis commun formulé dans le cadre du SRADDET qui sera adressé au Président de la région Hauts-de-France et qui sera annexé bien sûr, à notre délibération. Monsieur le Président du Pôle Métropolitain est chargé de l'exécution de la présente délibération. Pas de problème ? Monsieur DEFLESSELLES :

**Claude DEFLESSELLE :**

J'ai lu tout ce qui avait écrit toutes les remarques sur le SRADDET, et je m'étonne, on parle beaucoup de logements, on parle de transports et je regrette qu'on ne parle pas de l'eau parce qu'aujourd'hui, (j'avais fait une remarque il y a quelques mois), l'eau c'est quelque chose d'important. Les ressources en eau sont en train de diminuer et je pense que le SRADDET devrait s'intéresser, protéger les captages... et je pense que ça devrait faire partie d'une petite remarque dans le SRADDET.

**Alain GEST :**

Je n'ai pas d'obstacle à ce qu'il en soit ainsi. Je pense (mais peut être que je m'avance), que cela vient simplement du fait que ça n'est pas dans les compétences du Conseil Régional. Nous avons un comité de bassin que tu connais bien, en Roye Picardie qui est chargé un peu de ça. Nous avons dans le cadre de nos responsabilités la GESTION de l'eau au niveau de nos intercommunalités. Je suppose que s'il n'y a pas d'avis sur l'eau c'est par ce que ça ne rentre pas dans le cadre du schéma régional. Mais je te réponds comme ça, brute de décoffrage, par ce que je ne sais pas te répondre directement. Il me semble que ça doit être ça, ça doit être lié au fait qu'il n'y a pas de compétences régionales dans ce domaine. Frédérique, vous avez un avis sur la question ?

**Frédérique CHARLEY :**

Effectivement, dans la droite ligne de ce que dit Monsieur DEFLESSELLE, on parle de développement durable, on parle de qualité de vie dans le territoire des Hauts-de-France, ça veut dire qu'on émet un avis. Ça veut dire que si il y a effectivement des trous dans la raquette, excusez-moi cette expression, mais il est utile effectivement de peut-être contribuer dans cet avis en évoquant l'absence de l'interdit de l'eau et de sa préservation. Même si ce n'est pas de la compétence de la région, ça peut être utile de préciser que c'est important pour le territoire de se préoccuper de la ressource en eau. Ça ne mange pas de pain.

**Alain GEST**

Ca doit être évoqué dans le schéma si tout le monde est d'accord.

**Claude DEFLESSELLE:**

Dans le nord pas de calais ils sont déjà en restriction de la consommation d'eau.

**Alain GEST :**

Mais bon est ce que le SRADDET s'exprime beaucoup sur les déchets, est ce que.... Oui. Mais là il est en charge d'un schéma aussi. Donc il a une compétence. Mais enfin ça ne coûte rien d'ajouter une remarque en disant que je pense que le volet eau aurait pu être insérer dans le SRADDET. Tout le monde est d'accord pour qu'on fasse cette précision ? Bien.

Donc si-il en est ainsi, nous pouvons aborder les questions diverses.

**Point numéro 12- Questions diverses**

**Alain GEST :**

Dans les questions diverses, par ordre décroissant.

Nous avons été saisis tout à l'heure en début d'après-midi par le président CC2SO d'une demande de délibération de notre part, concernant le démantèlement des éoliennes sur la commune de Bougainville qui est donc dans la somme sud-ouest et ce démantèlement prévoit normalement, non seulement qu'on enlève les éoliennes mais qu'on enlève aussi les supports en béton et qu'on les remplace en terre à nouveau cultivable. Donc l'idée c'est qu'en soutient la Somme Sud-Ouest de prendre une délibération disons qu'on appelle la société qui est en charge de ce dossier de bien vouloir réaliser l'intégralité du démantèlement du site.

Donc comme on l'a su au dernier moment et qu'il faut donner un avis extrêmement rapidement ce que je vous propose c'est que vous me donniez un accord de principe et que vous me fassiez confiance pour la rédaction de la délibération qui sera adressée puisque que c'est une délibération qui doit être adressée.  
Elles ont quel âge ces éoliennes ?

**Alain DESFOSSÉS :**

Ces éoliennes ont été montées il y a 15 ans et effectivement à l'époque ça n'était pas inscrit. Dans le cas présent c'est un démantèlement avec une remise en service d'un nouveau parc sur le même endroit en fait. On décale de 40 à 50 mètres mais ça reste dans le même zonage.

**Alain GEST :**

D'accord donc effectivement, il faut s'assurer qu'une nouvelle délibération soit appliquée. Donc on fera une délibération dans ce sens, en ce rapprochement de celle que vous avez prise sûrement déjà en Somme Sud-Ouest. C'était la première question diverse. La seconde concerne le contrat de transition énergétique. Monsieur CHARLEY est à l'autre bout de la salle, il va nous dire en trois mots ce que sont les contrats de transition écologique pour lesquels nous avons porté notre candidature. Frédérique CHARLEY à la parole.

**Frédérique CHARLEY :**

Effectivement à l'instar de ce que vous avez connu sur le contrat de ville, l'état lance ses contrats de transition écologique pour impulser une dynamique sur le territoire visant notamment à réduire les friches industrielles et de façon à renaturer les friches sur nos territoires, de développer aussi l'économie en lien avec nos énergies, de développer cette économie verte. Si on n'obtenait ce contrat, on aurait des aides supplémentaires de l'Etat notamment via l'ADEME qui soutient les territoires dans ce cadre-là. Donc on n'avait déjà initié il y a un an à peu près, on avait, on avait envoyé un courrier à Monsieur Sébastien le Cornu dans ce sens puisque qu'il y avait une vingtaine de contrats à l'échelle française qui avait été passés notamment avec la ville d'Arras. C'est plutôt la Communauté Urbaine d'Arras qui avait labellisé le contrat de transition écologique. Voilà l'idée au-delà des commandes et des financements et potentiellement, ça nous permet d'être sous les feux de la rampe et surtout on a l'accompagnement soit technique et financier de l'Etat dans ce domaine ce qui peut être aussi un facteur de simplification dans les démarches que nous allons conduire dans ce cadre.

Donc c'est très intéressant notamment dans le cadre de la révision du SCOT car ça nous fait travailler avec l'Etat. A partir du moment où on partage une vision avec eux sur le territoire ça peut être de nature à simplifier nos relations. Je le dis parce qu'aujourd'hui c'est un petit peu tendu sur les documents d'urbanisme et il est important de reprendre l'angle dans le bon sens avec l'Etat pour expliquer quel est notre projet et faire en sorte qu'il soit mieux compris à l'échelle du territoire du pôle métropolitain.

**Alain GEST :**

Nous postulons. Il reste un point à ma connaissance dans les questions diverses ? C'est bien ça ? C'est quoi ton point ? On va prêter ça, on terminera par le tourisme. Vas-y Michel.

**Michel VILLAIN :**

Je voulais juste dire deux mots. J'assistais il y a peu de temps à une réunion avec Madame la préfète et le directeur des finances publiques. Il faut savoir qu'il n'y a pas que les éoliennes qui vont être démantelées mais les services du trésor public également puisque les deux tiers ou les trois quarts des trésoreries vont disparaître. Je prends l'exemple de Flixecourt, un secteur que je connais bien. Il va rester normalement (ce n'est qu'un projet nous a-t-on dit mais il est déjà bien avancé) un accueil de proximité et un conseil de collectivité donc ça fait deux personnes en gros, qui seront hébergées vraisemblablement soit à la mairie soit à la Communauté de Communes.

**Alain GEST :**

C'était donc une information que tu voulais donner.

**Michel VILLAIN :**

Oui

**Alain GEST :**

C'est les suites, sans doute du Grand Débat.

**Jean-Michel DANIEL (Conseil de Développement en Commun) :**

Bonjour Monsieur le Président. Dîtes-moi, lors du dernier Conseil Syndical, on a bien terminé les questions diverses, c'est bien ça...

**Alain GEST :**

Non on en est encore...Mais allez-y !

**Jean-Michel DANIEL (Conseil de Développement en Commun) :**

J'y vais. Il avait été mis remis au prochain conseil Syndical l'approbation des défraiements.

**Alain GEST :**

Ça c'est passé en début de séance.

**Jean-Michel DANIEL (Conseil de Développement en Commun):**

Ah d'accord, merci. Merci à tout le monde.

**Alain GEST :**

Voilà. Il reste donc à vous faire un point sur la stratégie tourisme car vous les avez nous avons lancé il y a 6 mois les assises du tourisme et au bout de six mois on est à la deuxième phase et on va terminer cet été la synthèse et la proposition d'action en matière touristique. Tout à l'heure les présidents de structures et le bureau du pôle métropolitain ont examiné l'ensemble du dispositif et ont donné un aval de principe sur les grands objectifs qui ont été fixés et qui vont être déclinés dans les deux trois mois qui viennent.

Cordula Riedel qui est avec nous, la directrice de l'office du tourisme, c'est elle qui présente ou pas ?

Cordula c'est vous qui présenter le PLU ou c'est Pierre ?

**Cordula RIEDEL :**

On le fait ensemble.

**Alain GEST :**

Alors oui mais si vous le faite ensemble ça ne double pas le temps de parole. Il faut que vous alliez à l'essentiel. L'essentiel pour moi c'est la fin parce que ce genre de stratégie est basée d'abord par une analyse de ce qu'on a comme atouts et comme faiblesses. On est à un stade aujourd'hui ou on fixe des grands objectifs et qui vont être déclinés ensuite en actions. Et je pense que c'est à ce stade là qu'il faut s'en tenir de façon à ce que nous soyons dans des temps raisonnables. La parole à Pierre SAVREUX.

**Pierre SAVREUX :**

Nous avons combien de temps Monsieur le Président ? 10 mn ? Parfait.

Cordula j'attends votre signal pour commencer ? A c'est parti ? alors on va aller très vite effectivement puisque vous voulez allez à l'essentiel sur les aspects méthodologiques et sur l'aspect diagnostique. Simplement pour vous rappeler sur ce power point que les démarches de l'institut tourisme se déroule en trois étapes. Elle a commencé en décembre dernier à Amiens lors du lancement officiel des assises du tourisme. Puis il y a eu un premier cycle pour faire le diagnostic du territoire c'est-à-dire analyser les forces et les faiblesses de notre territoire, un deuxième cycle qui a permis d'écrire la stratégie pour trouver le positionnement touristique du territoire que nous avons terminé le mois dernier. Et puis nous sommes actuellement dans la troisième et dernière phase dans ces assises du tourisme ou nous sommes dans l'opérationnel, nous sommes en train d'écrire les actions concrètes, les fiches actions qui nous permettront de dire sur quoi nous allons travailler ensemble demain. L'idée c'est d'avoir un rendu de ces assises au mois de septembre 2019 pour permettre au cabinet avec nous d'écrire la stratégie durant tout l'été. La slide que vous voyez en ce moment c'est simplement pour vous montrer le succès de la démarche puisque qu'on constate depuis le début une forte mobilisation de la part des acteurs sociaux professionnels du tourisme qui sont très mobilisés et qui participent aux différents ateliers et aux différents entretiens qui ont été organisés. Ils sont 80 personnes pour le lancement, une trentaine voire une quarantaine par atelier et puis plusieurs échanges directs qui ont lieu. On va aller très vite sur le diagnostic puisque ça fera l'objet d'une présentation complète plus tard. Simplement ce qu'il faut retenir du diagnostic c'est que vous voyez à l'écran. On a tout pour réussir sur notre territoire, on a une offre touristique qui existe. Il y a d'autres territoires qui ne peuvent pas se targuer d'avoir autant d'offre simplement effectivement aujourd'hui nous avons clairement un déficit de notoriété. Un territoire qui est peu connu mais qui déclenche un « effet bonne surprise » c'est-à-dire qu'on a du mal

à les faire venir mais une fois qu'ils viennent chez nous, ils veulent y revenir car ils sont surpris par notre destination. Donc évidemment tout l'enjeu pour nous c'est de nous faire connaître pour évidemment faire venir un maximum de monde et générer des flux pour faire fonctionner l'économie touristique du grand Amiénois. En vous précisant aussi qu'il ne suffit pas que de communiquer. Ce qui compte aussi c'est de construire notre offre comme l'a fait la Baie de Somme il y a une trentaine d'années et qui est aujourd'hui un modèle du genre. La Baie de Somme a construit une offre touristique avant de communiquer. On peut citer cet exemple, l'idée étant souvent citée par les experts. Voilà maintenant les quatre grands enjeux à relever au niveau du Pôle Métropolitain. Le premier je l'ai brièvement évoqué tout à l'heure, le patrimoine à mettre en tourisme, on a effectivement un gisement d'offre qui existe mais qui est insuffisamment « mis en tourisme ». C'est-à-dire qu'on a une offre qui ne correspond pas forcément aux attentes de la clientèle. Quelques exemples amiénois pour être très concret : à 16h on ne peut plus visiter les tours de la cathédrale. Quand on veut visiter les hortillonnages en individuel, il faut parfois faire trois heures de queue.

Ça n'est plus possible aujourd'hui pour répondre aux nouvelles attentes des touristes. Deuxièmement, une nature, un terroir à faire parcourir et à découvrir. On sent bien que là c'est vraiment la colonne vertébrale du pôle métropolitain. Le fleuve Somme et l'ensemble de ses affluents qui irrigue le pôle Métropolitain, on sent bien qu'il y a vraiment un produit touristique autour du fleuve.

Enfin, une différenciation à assumer, à révéler, ça c'est extrêmement important si on veut si l'on veut exister demain dans la carte mentale des visiteurs il faut absolument que l'on se différencie des autres. C'est bien beau de dire que l'on va tout miser sur le « Nature » sauf que tout le monde aujourd'hui se positionne sur la nature donc il faut que l'on se différencie des autres et il y a plusieurs éléments qui viennent au cours des ateliers et qui nous montre qu'il y a certains points sur lesquels on pourrait peut-être faire la différence par rapport aux autres, je pense par exemple à des grandes figures que l'on connaît comme Jules Verne ou pourquoi pas Parmentier. Évidemment d'autres figures qui sont connues et qui pourraient vraiment nous aider à construire l'identité du territoire.

Enfin la nécessité de faire destination. L'idée là c'est vraiment de faire masse et de montrer que le Pôle Métropolitain est indispensable si l'on veut atteindre une masse critique permettant d'exister. Ce que je veux dire c'est qu'Amiens ne peut pas se vendre sans son entourage et que les communes à l'extérieur d'Amiens ne peuvent pas se vendre sans Amiens. C'est la difficulté, évidemment quand on va à Strasbourg on visite aussi l'Alsace, quand on va à Bordeaux on visite aussi les châteaux et les vignobles, quand on va à Nantes on va maintenant jusqu'à Saint Nazaire. Voilà, donc c'est ce que je voulais vous signaler pour aller très très vite, je suis frustré de ne pas pouvoir en dire plus mais c'est le jeu. 10 thèmes stratégiques ont été identifiés, 4 thèmes à potentiel, le tourisme Vert, les courts séjours culturels et patrimoniaux, le tourisme de mémoire, le tourisme d'affaire. 3 cibles de clientèle qui nous semblent importantes de travailler, les familles, les résidents locaux qui sont d'excellents ambassadeurs du territoire, les clientèles internationales puisque nous avons la chance d'avoir des clientèles lointaines, notamment grâce au tourisme de mémoire, trois leviers d'attractivité qu'il faut travailler. D'abord renforcer le positionnement touristique du territoire qui n'existe pas suffisamment aujourd'hui, l'événementiel et puis le terroir à mettre davantage en valeur. Ensuite, slide suivante, positionnement du territoire, voilà les grands thèmes qui sont ressortis des ateliers de travail. Si on doit trouver un positionnement du territoire c'est que les acteurs socio-professionnels plébiscitent, le naturel, l'historique, la qualité de vie, le culturel, l'humain et la vocation ressourçante de notre territoire. Voilà le positionnement qui nous est proposé par le cabinet In extenso, qui nous accompagne depuis le début de cette démarche donc l'idée ce serait finalement d'avoir, le Grand Amiénois, serait un grand territoire ou pourrait être mis en place ce que l'on a appelé le voyage idéal en référence évidemment à Jules Verne, où la nature et l'histoire se marieraient pour offrir une expérience de respiration et de ressourcement. L'idée c'est de réussir à nous imposer comme le poumon vert du cœur de l'Europe. Je vous rappelle que l'on est au cœur d'une zone urbaine qui est très dense, au nord de la Somme vous n'avez que des maisons et c'est très rare de trouver des espaces aussi verts que chez nous avec des zones humides qui sont d'importance internationale. Donc on pense vraiment que l'on a un capital à jouer là-dessus. Où l'audace et l'innovation se conjuguerait pour réveiller les imaginaires et les émotions. L'idée là c'est de sortir du classique, être audacieux dans un cadre d'excellence, durable et responsable qui tient autant aux paysages, à la nature, à l'accessibilité qu'à la chaleur et aux qualités humaines des habitants. Voilà, on passe, on pourrait passer des heures.

Les cibles marketing de la stratégie, effectivement, là ceux sont les clientèles dont je vous ai parlé tout à l'heure sur lesquelles il faut que l'on travaille. Les clientèles urbaines, évidemment, les clientèles internationales, les clientèles d'affaire, les clientèles de proximité. Ça on peut passer puisque ça concerne tous les territoires. Voilà ce qu'il faut absolument retenir. Voilà quelle est la stratégie de développement touristique du Grand Amiénois qui est proposée par le cabinet et que nous avons validée ce midi et qui fera l'objet de propositions concrètes donc dans le cycle 3 qui se tient tout au long du mois de juin. D'abord un travail sur le gisement pour en faire de véritables offres touristiques, c'est ce que je vous disais tout à l'heure. Ensuite la formalisation de produits qui tourneraient autour des voyages idéals, il n'y a pas de faute puisque les deux se disent en français, idéaux ou idéal. Par la promotion de la destination, évidemment il faut communiquer pour se faire connaître et puis surtout, ce qui nous intéresse ici en structurant la coordination des acteurs de la destination pour impliquer tous les acteurs.

Alors je vous propose de passer sur les quatre ... voilà tout ça on peut passer. Je voudrais juste axer, voilà l'axe 4, structurer la coordination des acteurs, comment est-ce que demain on va travailler ensemble ? Ça c'est effectivement le cœur du sujet. Donc voilà la méthode qui vous est proposée et sur laquelle on pourra échanger si vous le souhaitez. Tout d'abord cette stratégie ne doit pas rester dans un tiroir, il faut évidemment qu'elle soit concrète, que les acteurs se l'approprient à commencer par les élus. Donc ce que l'on souhaite c'est que le travail que l'on a commencé à faire durant ces assises, il puisse continuer et que les groupes de travail qui ont été constitués depuis le début puissent continuer à travailler pour s'assurer que cette stratégie sera effectivement mise en œuvre. Donc ce que l'on vous propose c'est exactement la même méthode qu'aujourd'hui, on aurait, pour mettre en œuvre cette stratégie une coanimation du pôle métropolitain qui s'appuierait sur l'appui logistique, pardon, de l'office de tourisme d'Amiens Métropole et il y aurait donc des réunions techniques régulières qui permettraient de suivre l'avancée, la mise en œuvre concrète de la stratégie touristique. Ensuite, en ce qui concerne les actions d'investissement qui seraient éventuellement menées, celles-ci seraient portées par les collectivités, donc les EPCI, Département, Région avec une animation par le pôle métropolitain. Et puis pour ce qui concerne les actions de montage d'offres de promotion, là, elles seraient portées par les offices de tourisme avec la coordination par un chef de file. Donc très concrètement, nous allons entrer dans le vif du sujet et il va y avoir des questions sur lesquelles il va falloir que l'on se prononce clairement. La question centrale c'est évidemment, qui fait quoi demain ? Il va falloir évidemment éviter les doublons. Il ne faut pas oublier Somme Tourisme. Somme Tourisme fait déjà un travail remarquable notamment pour le tourisme de mémoire quel sera son rôle demain ? Quel sera le rôle du Pôle métropolitain ? Un rôle d'ingénierie ou peut-être plus ? Quel sera le rôle des Offices de Tourisme ? Tous les acteurs du tourisme nous disent la chose suivante : on ne pourra pas tout mutualiser. Il y a des choses qu'il ne faut pas mutualiser. L'accueil sur le terrain, l'information, ... Ça doit évidemment se faire au plus proche du terrain. Mais on sent bien que lorsque l'on parle de communication, quand on parle de montage de produits touristiques, il faut que l'on ait une échelle suffisamment importante pour pouvoir exister et là le pôle métropolitain peut nous offrir des opportunités intéressantes. Alors il y a quelques questions qu'il faudra trancher. Est-ce que l'on fait un site internet commun ? est ce que l'on fait une brochure commune pour, par exemple, réaliser des économies d'échelle ? Est-ce que l'on se fait un observatoire du tourisme commun ? pour que l'on puisse mesurer, exactement, combien rapporte le tourisme sur le territoire et quelles cibles de clientèle on doit privilégier sur le territoire. Est-ce que l'on recrute, ensemble, un référent numérique du territoire qui pourrait faire un tour du territoire et puis faire de la communication sur Internet ? Bref plein de questions comme ça qu'il va falloir trancher très vite. Voilà, je ne peux pas faire plus rapide.

**Alain GEST :** Excellent Pierre. Cela était important que vous aillez un point. On n'est pas au bout. On est à un moment un peu stratégique puisque maintenant on va décliner ce qui a été réfléchi en actions et donc en stratégie. Il y aura effectivement des choix à faire sur le degré, par exemple, de mutualisation. Donc comme je l'ai dit tout à l'heure aux Présidents de structures, lorsque l'on a conçu les statuts du pôle métropolitain, il avait été proposé que les offices de tourisme puissent fusionner et qu'il n'y ait qu'un seul office de tourisme. Ça n'a pas été, à l'époque, souhaité. Très bien. Nous en avons tenu compte dans les statuts. Bon euh, que fait-on ? Reste-t-on à l'identique ? Faisons-nous évoluer avec des politiques communes, le problème des offices ? Allons-nous jusqu'à un office unique bien sûr avec accueils, comme le disait tout à l'heure Pierre, il est bien évident que les gens ont besoin d'un contact, donc avec des accueils dans les différents territoires. Tout cela, ce sera des choses à décider. Ensuite jusqu'où va-t-on dans les programmes et les projets communs. Je pense vraiment, et on l'a dit tout à l'heure, et je le répète, qu'en matière touristique on a des choses à produire ensemble. J'ai pris deux exemples tout à l'heure. Celui, je vais reprendre les mêmes, comme ça on verra au moins que j'ai de la suite dans les idées. Ailly-sur-Noye, il y a des événements qui se passent sur Ailly-sur-Noye ou dans le secteur de la Noye, est ce que l'on ne peut pas concevoir des programmes ou des produits touristiques avec ça et autre chose dans le pays à Amiens ou ailleurs. Ce qui y a maintenant à Villers Bretonneux et un point extrêmement fort, le mémorial John Monash. Comment on travaille avec le reste de ce que nous avons à montrer sur le reste du territoire. Voilà, il ne faut pas se leurrer, on est et on restera un territoire global de courts séjours. Mais sur un territoire de courts séjours l'essentiel, je parle sous couvert d'une spécialiste, Cordula Riedel, il faut essayer de gagner une journée. Parce que c'est une nuitée dans les hôtels du secteur. Donc c'est ça l'objectif et pour ça il faut être capable de produire, peut-être, autre chose que de jouer chacun de son côté. Les gens aiment bien des hébergements sortant de l'ordinaire, coucher dans les arbres, sur l'eau. Il y a plein de choses comme ça. Donc c'est à nous de concevoir ça, en relation avec le tourisme départemental évidemment. Il n'y a pas de volonté de supprimer le Comité Départemental du Tourisme. Il n'y a pas de raison de faire en doublon mais on peut nous, sur le pôle, avoir nos propres produits. Ce n'est pas interdit non plus. Donc voilà c'est tout ça qui est dans la réflexion maintenant pour laquelle on est dans la dernière ligne droite. Youssef AMARA a la parole.

**Youssef AMARA :** Merci Président. Simplement un point. Donc effectivement merci à Pierre SAVREUX et à Cordula pour l'accompagnement avec le Cabinet In Extenso sur ces thématiques. On a tous fait plusieurs réunions et on est gavés de post-it pour quelques mois. Simplement, par rapport à la mutualisation, effectivement, l'ingénierie on en a besoin, surtout le montage de dossiers, la recherche de subventions, l'accompagnement des porteurs de projets privés et publics. Ça c'est essentiel, c'était l'un des points qui nous ont conduit à soutenir à fond la candidature du pôle métropolitain sur le financement d'un poste de chargé de mission tourisme. Par-contre aller plus, moi je pense que chaque EPCI a déterminé un budget sur le tourisme et la mutualisation si on la fait, moi je ne le cache pas, je suis toujours très favorable à la construction d'un établissement de type EPIC et garder des bureaux d'informations touristiques dans nos territoires. Nous avons du personnel qui travaille, qui travaille bien, qui a déjà le tissu associatif et le tissu pro en contact et il faut absolument garder ce personnel de proximité. Alors effectivement, l'EPIC, lui pourrait nous amener l'ingénierie qui nous manque régulièrement, à savoir le montage des dossiers, l'accompagnement sur les événementiels parce que les dossiers de sécurité sont de plus en plus compliqués et complexes à monter. Donc c'est des dossiers assez ardues et à défendre devant des sous-préfectures ou des préfectures lorsqu'il y a un événement qui est monté avec le plan Vigipirate, etc ... Donc effectivement ça ceux sont des travaux qui pourraient être conduits par un office de tourisme qui pourraient être renforcés et renforcer l'office de tourisme d'Amiens Métropole en l'appelant l'office de tourisme du Grand Amiénois avec des bureaux d'information touristique sur les territoires, je pense que ce serait vraiment quelque chose de cohérent et je pense que l'on pourrait se mettre tous autour de la table à s'entendre avec une seule condition et le Président était d'accord tout à l'heure avec moi, à condition, que si nous avons déterminé nos budgets c'est que l'on arrive à faire quelques économies au passage et là ce serait vraiment formidable.

**Alain GEST :** Moi ce que je voulais souligner en remerciant Youssef parce que c'est mieux qu'il y ait quelqu'un d'extérieur à Amiens Métropole qui tienne ses discours-là, mais tout ça c'est aussi le fruit du travail qui a été fait depuis 6 mois. Alors je voulais d'ailleurs remercier à cette occasion Pascal FRADCOURT et Pierre qui s'est énormément investi dans ce dossier, Cordula RIEDEL, bien sûr et toute l'équipe du pôle métropolitain et notre nouveau responsable tourisme. Je pense que ce qui est très significatif c'est la participation qu'il y a eu dans les travaux. Moi on m'a parlé des fois des ateliers où il y avait 150 personnes. Et la participation des socio-professionnels, ça c'est très important aussi, ça ne doit pas être une stratégie entre simplement élus. Sur ce secteur là on serait à côté de la plaque si on n'intégrait pas les professionnels du secteur. Donc tout cela est en train de fonctionner et on est dans la dernière phase et c'est pour ça que je voulais qu'il y ait un point qui soit fait, même un point rapide. Et donc, aujourd'hui, réfléchissez déjà à la façon dont on mettra tout cela en musique. Nous avons de toutes façons, à Amiens Métropole, la volonté de faire évoluer la structure de l'office de tourisme. Autrement dit, son mode de fonctionnement. On n'a pas vocation, nécessairement, à rester toujours en régie. Cela veut dire que, quelque soit la décision au niveau du pôle métropolitain, on fera bouger les choses. Donc c'est important que tout le monde se dise est-ce que l'on fait ensemble ? Est-ce que l'on fait que mutualiser une partie, est-ce que l'on ne fait rien du tout ensemble ? Ça sera à voir. Après il y a tous les produits touristiques à concevoir donc voilà, je pense que l'on est sur une bonne voie parce que je remercie tous ceux qui participent à ces travaux y compris les élus, ils sont minoritaires me dit-on par rapport aux socio-professionnels mais quand même il y en a et à ce titre là qu'ils en soient remerciés. C'est la première politique commune que l'on est en train de mettre en place. C'est très intéressant au niveau de l'évolution des débats depuis le début et par rapport, éventuellement à ce que l'on disait il y a 5 minutes et puis il y a un an. Youssef, un mot pour conclure.

**Youssef AMARA :** Oui, juste un point. C'est par rapport aux socio-professionnels, il y a une demande d'avoir la création d'un club au niveau du pôle métropolitain pour qu'ils puissent se retrouver, une à deux fois par an, dans un lieu plutôt convivial, ils ont l'habitude de cela mais pour pouvoir échanger sur 2/3 points et dans des cadres plutôt sympathiques.

**Alain GEST :** Pierre ?

**Pierre SAVREUX :** Oui un dernier mot, parce que je m'en voudrais de ne pas le faire, c'est un message de la part des acteurs socio-professionnels qui m'ont demandé absolument de le relayer ici. Il faut savoir qu'il y a une vraie attente de la part des acteurs socio-professionnels et à la fin de chaque atelier, le message c'est, ne nous décevez pas. Mettez-vous à la place du touriste qui lui ne connaît pas les frontières administratives, lui quand il vient visiter la Cathédrale d'Amiens, il ne se pose pas la question quand il va à Samara, de savoir si c'est dans la même intercommunalité ou pas et en l'occurrence ce n'est pas le cas. Il faut absolument que l'on arrive à dépasser ces frontières administratives et travailler ensemble. Aujourd'hui si la vélo route ne fonctionne pas aussi bien que la Loire à vélo c'est tout simplement parce que l'on a un discours qui est morcelé, fragmenté d'un EPCI à l'autre, on ne dit pas tous la même chose.

Allez voir les sites des offices de tourisme, il y a huit stratégies en matière de vélo donc c'est juste hallucinant, alors que si on se mettait d'accord pour travailler ensemble pour avoir une seule stratégie unique sur le vélo le long du fleuve et que l'on dise tous la même chose dans notre discours, là je peux vous dire que l'on casserait la baraque et que l'on rattraperai la Loire à vélo qui accueille chaque année un million de visiteurs. Il ne faut pas l'oublier.

**Alain GEST :** Cela fait une parfaite conclusion mais notre ami Claude DEFLESSELLE a quelque chose à dire.

**Claude DEFLESSELLE :** Je voulais dire que je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit et moi j'ai toujours milité pour un office de tourisme basé à Amiens avec des relais à la campagne par les relais à la campagne sont les portes d'entrée de la ville et c'est eux qui peuvent aussi donner des informations sur la ville. Donc il faut que l'on travaille ensemble, c'est évident et je tenais à préciser à Alain GEST qu'au nord d'Amiens il y a aussi les souterrains de Naours et aussi l'accrobranches et la citadelle de Doullens. Il ne faut pas l'oublier.

**Alain GEST :** C'est vrai les grottes c'est un très bon produit, je ne sais pas à combien vous en êtes de fréquentation ?

**Claude DEFLESSELLE :** 45 000

**Alain GEST :** 45 000 visiteurs pour un équipement qui ne fait pas de la publicité tous les jours. Et qu'est ce qu'ils deviennent les 45 000 visiteurs ? Où est-ce qu'ils vont après ? Ils restent chez nous ou ils vont en Pas de Calais ?

**Claude DEFLESSELLE :** On a essayé de les conserver avec l'accrobranche.

**Alain GEST :** Merci à tous, bonne fin de journée et bonnes vacances.

La séance est levée à 17h20